

PROJET SOCIAL

La Micro-Crèche Nuage, auparavant une crèche, est gérée par une association Loi 1901 : « La Ronde des Bambins », association formée en 1988 par des parents caennais désireux de créer des structures pour jeunes enfants, qui les aideraient à gérer plus aisément les contraintes de la vie active.

L'ouverture de Nuage date d'Avril 1991 après ouverture d'un centre de loisirs et par la suite de 13 garderies périscolaires en écoles maternelles et primaires.

Chaque lieu d'accueil est géré par un responsable en contact permanent avec le Président de l'Association et le Bureau par le biais d'entretiens réguliers.

L'association assure la gestion financière au secrétariat (salaires, subventions...), les responsables assurant la gestion interne de leur structure (planning, organisation, inscriptions...). Près de 80 personnes : responsables techniques, auxiliaires de puériculture, animateurs, assistantes petite enfance, agents de services et d'entretien, ludothécaire, assistantes de direction, responsable administrative, chargée des ressources humaines et comptable composent actuellement l'équipe de la Ronde des Bambins.

A ce jour, la configuration des locaux de Nuage n'étant plus adaptée à l'accueil de jeunes enfants, notamment en termes d'espace et de sécurité, nous sommes contraints de diminuer de moitié l'effectif à partir de septembre 2020 et de ne plus utiliser l'étage. Des travaux ont été effectués afin d'aménager le rez-de-chaussée, notamment pour la création d'un dortoir.

La Crèche Nuage devient ainsi une Micro-crèche accueillant 10 enfants.

PROJET PEDAGOGIQUE DE LA MICRO-CRECHE NUAGE

NUAGE MICRO-CRECHE ASSOCIATIVE « A PARTICIPATION PARENTALE »

La structure parentale, outre l'accueil d'un petit nombre d'enfants et ses facilités d'aménagement des horaires, présente, tant pour les parents que pour leurs jeunes enfants, des qualités particulières.

L'ouverture de la micro-crèche à la famille en est un aspect essentiel dont les principes de base seront d'une part un accueil privilégié des parents dans l'intimité de la structure, d'autre part leur propre investissement dans son fonctionnement.

Le principe de la micro-crèche offre aux familles un bon compromis entre l'assistante maternelle et la crèche collective. L'effectif réduit à 10 enfants permet une prise en charge individualisée de chacun tout en favorisant la socialisation dans un environnement serein et familial. D'autre part, la présence simultanée de plusieurs diplômés est un critère rassurant pour les familles.

Dans ce nouveau contexte, nous souhaitons créer les conditions favorables afin que notre projet pédagogique s'oriente vers les objectifs suivants :

- Accueillir l'enfant et lui permettre à travers les activités et la verbalisation de s'intégrer et de s'épanouir au sein du groupe,
- Mettre tout en œuvre pour permettre à l'enfant un développement harmonieux sur les plans affectif, physique et intellectuel.
- Accompagner l'enfant vers l'autonomie et lui donner confiance en lui, lui apprendre à vivre ensemble dans la diversité
- Créer une ambiance chaleureuse et familiale et permettre aux parents d'y être considérés comme acteurs et de s'y investir.

Pour atteindre ces objectifs notre pratique éducative s'articule autour des principes suivants :

- adaptation et accueil personnalisé des familles,
- satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant tout en respectant le rythme de vie et l'autonomie de chacun (repas, sommeil, jeu, propreté, communication...)
- pratique d'activités d'éveil et de découverte pour le développement moteur, psychologique, affectif de l'enfant mais également pour l'éveil des sens.
- apprentissage de la vie en collectivité, du respect de chacun, du partage et de la solidarité.
- rôle et place de l'équipe dans la vie de l'enfant et de sa famille.
- ouverture de la micro-crèche aux parents, un aspect essentiel offrant un accueil privilégié dans l'intimité de la structure. Leur participation à chaque événements (Noël, carnaval, anniversaires, sorties ...). Egalement la possibilité pour eux de transmettre un savoir-faire aux enfants (musique, motricité, chant...). Le sentiment de sécurité développé par l'enfant dans un lieu investi par ses parents.

Pour parvenir à travailler dans un esprit d'ouverture tout en permettant un brassage des populations, l'association met en place une tarification selon les revenus des parents (barème CAF), veillant ainsi à l'intégration des familles les plus défavorisées.

Dans une même logique d'ouverture et dans la mesure où la prise en charge ne semble pas trop lourde, nous souhaitons accueillir l'enfant handicapé au sein du groupe. En effet, notre réflexion porte sur un

accueil sans exclusion où le professionnel accompagnera parents et enfants sans préjugé. Notre rôle est d'aider les enfants à construire leur identité qu'ils soient handicapés ou non, en les écoutant, en les regardant évoluer, en leur offrant un espace où ils sont libres d'être avant tout des enfants.

Toujours en continuité, un accueil d'urgence doit être également proposé pour répondre au besoin d'une famille en difficulté ou engagée dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

I - HORAIRES ET PERIODES DE FERMETURE

Nuage accueillera désormais les enfants de 07h30 à 18h30.

Les périodes de l'année les moins fréquentées (vacances de Noël et première quinzaine d'août) donneront lieu à une fermeture.

Le multi-accueil Flocon accueillera les familles ne prenant pas de congé à ces périodes.

II - ORGANISATION DE LA MICRO-CRECHE

Après réflexion, pour des raisons pratiques, la micro-crèche Nuage accueillera des enfants de 2 à 3 ans. En effet, l'accès aux chambres de l'étage n'étant plus autorisé, une cloison a été posée entre les deux pièces de vie afin de créer un espace tranquille pour le dortoir. Afin de ne pas sacrifier cet espace, le choix a été fait de n'utiliser que des couchettes qui pourront être relevées après la sieste et stockées dans un endroit non utilisé. Cette pièce claire et agréable grâce à ses baies vitrées pourra être utilisée comme une deuxième pièce de vie le matin et de la fin de la sieste à la fermeture de la micro-crèche (espace réservé aux temps calmes : tapis, coussins, livres, musique ...). Dans la pièce succédant au sas seront aménagés des coins de jeux permanents (coins déguisements, dinettes, poupées, garages, fermes ...). Les enfants s'y rendront selon leurs besoins et leurs envies.

Accueillir un groupe d'enfants ayant tous le même rythme, nous permettra d'optimiser l'espace de vie hors temps de sieste. D'autre part, il est essentiel d'offrir une continuité d'accueil pour les enfants qui sont à la crèche Nuage depuis leur plus jeune âge. Tous nos plus grands resteront donc dans leur structure jusqu'à leur départ à l'école.

II - PARTICIPATION DES FAMILLES

L'investissement des parents dans la vie de la micro-crèche peut se concrétiser de différentes façons : pour des raisons pratiques nous avons choisi de ne pas faire intervenir les parents en tant que suppléants du personnel permanent de la micro-crèche afin d'éviter d'être confrontés à la complexité des plannings, et de ne pas imposer un temps obligatoire de présence au moment où les parents mènent eux aussi leur propre activité professionnelle. En effet, il ne paraît pas souhaitable que l'enfant soit soumis à un défilé de visages. Une trop grande rotation du personnel est préjudiciable pour l'enfant qui n'a plus de points de repères. Le choix de ce fonctionnement permettra plus de souplesse en ce qui concerne l'investissement parental et évitera toute tension inhérente à ce genre de problème au sein de l'équipe permanente. Cependant, une participation active à la vie de la micro-crèche est demandée, chaque parent intervenant soit sur des tâches communes, soit dans sa spécificité.

- Les parents auxquels l'activité professionnelle laisse peu de temps, qui sont donc moins libre ou qui sont parfois moins motivés, répondent au «service minimum» (lavage du linge ou courses

deux à trois fois dans le trimestre), respectant ainsi l'esprit de participation inhérent à la micro-crèche parentale.

- D'autres familles participent différemment en amenant un savoir faire, une technique qu'ils souhaitent transmettre : Théâtre, chant, découverte de langues étrangères.... Cette libre expression des potentialités de chacun vient enrichir l'environnement de l'enfant au delà du travail de l'équipe professionnelle. Parallèlement les parents sont accueillis au sein de la micro-crèche lors des événements marquant de l'année, tels que Noël, Carnaval de Mardi gras, et sont investis de différentes tâches : préparer un goûter ou suppléer l'équipe pour déguiser et maquiller les enfants. Ces moments partagés favorisent les échanges, la complicité et créent des liens entre les différents intervenants dans la vie de l'enfant. Ce contexte chaleureux et convivial apporte à l'enfant une image positive des relations humaines.
- Les parents sont également sollicités afin d'optimiser l'encadrement lors des sorties.

Les réunions parents / équipe permettent de définir le rôle de chacun, toute idée nouvelle étant toujours la bienvenue.

Le bénéfice pour l'enfant de fréquenter une collectivité (éveil, socialisation, autonomie) est majoré par l'implication de ses parents dans la vie de la micro-crèche. D'autre part le sentiment de sécurité que peuvent ressentir les parents en confiant leur enfant à une structure dont ils sont les piliers est la base de la mise en confiance de l'enfant.

III - ACCUEIL ET ADAPTATION

Le lieu d'accueil de la micro-crèche se situe dans le sas d'entrée. Ce lieu important est pensé de façon à ce qu'il offre une image accueillante et chaleureuse. Chacun peut s'y informer en lisant les panneaux d'affichage où figurent de nombreux renseignements, l'organigramme, le planning des permanents, le planning d'activité des parents, les animations quotidiennes auprès des enfants. Ce lieu d'échange et de discussion accède directement à la pièce de vie et son activité permanente. Les parents peuvent y déposer le manteau de leur enfant et éventuellement leur poussette dès que l'enfant marche des casiers sont à disposition pour déposer ses chaussures et récupérer ses chaussons. Ils pénètrent ensuite dans les pièces de vie, équipés de sur chaussures, afin d'accompagner leur enfant et de déposer ses affaires et son doudou dans son casier.

L'accueil des parents au sein de la micro-crèche signifie, la connaissance du fonctionnement du lieu de vie de leur enfant, mais aussi un dialogue ouvert et constant avec l'équipe d'encadrement. L'utilisation d'un cahier de transmission permet à l'équipe de noter les recommandations et les informations concernant l'enfant. Les parents sont considérés à la micro-crèche comme des partenaires devant l'éducation de leur enfant et établissent ainsi avec l'équipe le lien essentiel entre ses deux cadres de vie. Cette continuité et cette cohérence sont la base de l'unité face à l'éducation et à l'épanouissement du jeune enfant. Au sein de cette harmonie, il peut mieux vivre la séparation et acquiert ainsi une conception positive de lui même et de son entourage.

Accueillis par l'éducatrice, responsable technique de la micro-crèche, les nouveaux parents reçoivent une documentation complète sur la structure, chaque détail étant abordé au cours de ce premier échange : dans un premier temps l'explication du fonctionnement de la micro-crèche puis la visite des locaux et enfin les formalités administratives.

La prise de contact avec l'éducatrice et le personnel permanent permet d'envisager ensemble l'arrivée de l'enfant et de le préparer afin de respecter chacun de ses besoins. Ce premier contact donne lieu à un dialogue essentiel parents équipe de la micro-crèche et constitue une continuité entre les deux futurs milieux de vie du jeune enfant. Lors de cette entrevue les parents doivent être mis en confiance, rassurés quant à leur crainte de confier leur enfant, compris et écoutés lorsqu'ils expriment la déchirure que leur imposera cette première séparation.

Dans la mesure de leurs possibilités, il est souhaitable dans un premier temps que le jeune enfant passe des moments relativement courts à la micro-crèche afin de respecter une adaptation progressive. De son côté, l'équipe permanente devra tout mettre en œuvre afin de faciliter cette adaptation, l'enfant devra se sentir attendu, on lui parlera, on lui présentera les personnes et les lieux. L'équipe doit de même, prendre en compte la difficulté des parents à se séparer de leur enfant, les écouter et les rassurer.

En effet, le critère à respecter pour une adaptation dans les meilleures conditions est la fréquence et non la quantité d'heures passées à la micro-crèche.

L'enfant passe un premier moment à la micro-crèche en compagnie de ses parents. C'est l'occasion d'un nouvel échange avec l'équipe ; les parents ont encore quelques petites questions, ils nous parlent de leur enfant, de son rythme à la maison. Il est souhaitable que ces informations concernant les "habitudes" de vie de l'enfant nous soient également remises par écrit afin que l'équipe puisse les consulter si besoin est. Une fiche prévue à cet effet leur est remise. L'enfant nous est ensuite confié trois ou quatre fois : une heure, puis deux avec un repas puis trois avec une sieste, l'équipe jugeant à chaque venue selon son comportement si le temps d'adaptation peut être augmenté la fois suivante.

L'adaptation est différente d'un enfant à l'autre et doit se concevoir d'une façon très individuelle ; considérant chaque enfant selon ses propres caractéristiques. Les parents rassurés ne vivront que mieux ce changement qui va s'opérer dans leur vie.

ACCUEIL DE L'ENFANT PORTEUR D'UN HANDICAP OU ATTEINT D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Dans la continuité d'une logique d'ouverture, nous souhaitons accueillir l'enfant porteur de handicap dans la mesure où la pris en charge ne semble pas trop lourde. Il n'existe pas à ce jour une réglementation spécifique propre à ce genre d'accueil mais certaines dispositions réglementaires doivent être considérées dans la mesure où elles incitent les collectivités de jeunes enfants à le pratiquer (loi du 11 février 2005).

Comment définir le handicap ?

Selon l'article 2 de la loi 2005-102, le handicap peut se présenter sous différents aspects et est défini comme toute limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions (physiques, cognitives, sensorielles, mentales, psychiques, polyhandicapé, trouble de la santé invalidant).

Deux cas de figures peuvent se présenter lors d'un accueil en Equipe d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE), les parents sont conscients du handicap de leur enfant lors de l'inscription, ou il se révèle alors que l'enfant fréquente déjà la structure.

A. Le handicap est connu avant que l'enfant intègre la micro-crèche :

- Les objectifs de cet accueil :

Un enfant présentant un handicap, atteint de maladie chronique ou présentant des différences comportementales est avant tout un enfant parmi les autres, pour lequel le respect de sa dignité passe par la volonté de lui offrir une égalité des chances. Notre rôle est d'aider cet enfant à construire son identité en l'écoutant, en le regardant évoluer et lui faire prendre conscience de son potentiel, en lui offrant un espace où il pourra s'épanouir, développer des échanges et élargir son champ d'expérimentation, au même titre que les autres enfants. L'enfant porteur de handicap malgré ses déficiences physiques, intellectuelles ou sensorielles a les mêmes besoins de jouer et de rencontrer les autres comme tout autres enfants. Cet accueil va l'amener en douceur à la socialisation.

Pour les parents de cet enfant, être accueillis dans un cadre non thérapeutique ou spécialisé est une bouffée d'oxygène qui les aide à se sentir des parents comme les autres et à se libérer pour pratiquer des activités de détente.

- Comment envisager cet accueil :

Dans un premier temps, nous prenons en compte la demande d'accueil des familles et définissons ensemble les créneaux les mieux adaptés.

Durant l'adaptation, l'observation de l'équipe va permettre d'adapter l'accueil en fonction du handicap, de mettre en place des moyens spécifiques dans la mesure des possibilités de la structure et de se rapprocher éventuellement de l'équipe spécialisée qui suit l'enfant pour des conseils et une cohérence de développer ce partenariat si nécessaire (CAMSP, Kinésithérapeute, orthophoniste, psychologue...).

Des questionnements se poseront alors en réunion d'équipe en fonction de chaque cas particulier :

- Quels moyens a-t-on dans notre structure pour cet accueil aussi bien en terme de personnel qu'en terme d'équipement ?
- L'accueil de l'enfant nécessite-t-il un aménagement spécifique ?
- A-t-on besoin de réaliser un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) ?
- quelle place donner à la famille ?

Les réponses à ces questions considérant chaque cas particulier, nous permettront de répondre au mieux au besoin de la famille et de l'enfant, et de mettre en place un accueil individualisé.

Les enfants de l'EAJE ainsi que leurs familles, sont pris en compte dans cet accueil, des mots seront posés par l'équipe à l'arrivée de cet enfant un peu différent, le handicap et sa prise en charge au sein de la structure leurs seront expliqués.

L'accompagnement de la famille et de l'enfant reste un point primordial pour un accueil optimisé. L'équipe doit être à l'écoute, faire preuve d'empathie, laisser s'exprimer les parents mais aussi respecter leurs silences, être simplement disponibles pour eux. Cet accompagnement peut également être l'occasion de valoriser leur rôle de parents et de leur donner confiance.

B. Le handicap est découvert au sein de la structure :

Il arrive que le handicap d'un enfant se développe lentement et que les premiers signes se manifestent lorsqu'il grandit. Il se peut que l'équipe détecte ces premières manifestations et doivent en faire part à la famille.

Dans ce cas, la démarche de l'équipe sera la suivante :

- Discuter, échanger suite aux observations, se réunir en équipe afin d'analyser et définir une procédure de travail
- Faire appel à un médecin référent pour un avis extérieur
- "Alerter" la famille sur ce qui interpelle l'équipe, avec diplomatie. Faire preuve de spontanéité, de naturel au cours des échanges, expliquer comment l'équipe travaille, exprimer les observations faites sur l'enfant au fur et à mesure afin que les parents ne soient pas surpris si la révélation d'un handicap s'avère bien réelle.
- Exprimer le rôle des professionnels de la petite enfance dans la prévention
- Proposer un référent dans l'équipe qui puisse être l'interlocuteur privilégié de la famille et lui permette de se confier plus facilement.
- Orienter la famille vers des professionnels spécialisés (CAMSP, accueil sans rendez-vous avec pédopsychiatre...)
- Adapter l'accueil de l'enfant en fonction de son évolution et du diagnostic posé par les spécialistes
- Rester à l'écoute des demandes et attentes des parents en rassurant, en étant conscients que des réactions de déni sont normales, qu'un cheminement est nécessaire pour eux et que l'accompagnement de l'équipe dans le respect et la bienveillance est essentielle

Pour des raisons purement pratiques, personnel insuffisant, non spécialisé, locaux non adaptés, nous ne pouvons accueillir plusieurs enfants porteurs de handicap sur un même temps de présence ou sur des créneaux similaires.

Quelques soit la nature du handicap nous sommes conscients que cet accueil est une ouverture primordiale pour l'enfant et sa famille et que leur présence amène chacun de nous à une valeur essentielle, le respect de la différence.

IV - LA VIE QUOTIDIENNE A LA MICRO-CRECHE

1- Le rythme de vie

Sans le respect des rythmes fondamentaux l'enfant risque de subir une perturbation des fonctions essentielles (sommeil, appétit ...). En effet, les rythmes biologiques "ponctuant" la vie quotidienne du jeune enfant, leur dérèglement peut s'avérer néfaste pour sa santé. Il est donc essentiel qu'un rythme journalier souple mais existant soit établi au sein de la micro-crèche, afin de donner aux enfants des repères, de les sécuriser et, d'autre part de permettre aux permanents de gérer au mieux l'organisation de ce lieu.

Bien sûr l'établissement du rythme tient compte des variations individuelles de chaque enfant, induites par le milieu familial et communiquées par le biais des fiches de renseignements.

Dans un deuxième temps, la démarche de l'équipe consiste en une observation accrue des enfants, qui permet de mieux percevoir les habitudes propres à chacun. En ce qui concerne les activités dirigées, notre rôle est de savoir reconnaître les moments les plus favorables afin de ne pas amener l'enfant dans un rythme trop établi qui l'obligerait à "faire" au moment où il ne le désire pas. Il semble essentiel d'éviter la confusion entre la micro-crèche et l'école maternelle et de ne pas enfermer trop précocement l'enfant dans un carcan qui nuirait à son épanouissement.

2- Les repas

Les repas contribuent à rythmer la journée, ils se situent le midi vers 11 h 30 et l'après-midi vers 15 h 45. L'espace cuisine est équipé pour recevoir des repas en liaison froide. La livraison s'effectue vers 10h30, les mets étant ensuite répartis puis réchauffés. Un membre de l'équipe ayant suivi une formation spécifique va en cuisine pour le réchauffage et la mise en place des mets dans les assiettes.

Le muret séparant la cuisine de la salle de vie, permet de poser les assiettes dès leur préparation et de servir rapidement les enfants. Le repas étant servi dans la salle de vie, la remise en place et le ménage se font dès que les enfants sont à la sieste.

Les repas doivent être un moment agréable réunissant plusieurs critères de qualité :

- le milieu où il se déroule est chaleureux. Ils sont installés autour d'un mobilier à leur hauteur choisi pour leur confort et leur sécurité.
- l'ambiance est calme afin qu'ils apprécient ensemble ce moment de détente où l'on apprend à découvrir le goût, le geste, la propreté mais aussi le fait de manger en collectivité et donc le respect de chacun.
- la transition jeu-repas est amené par le lavage des mains. Le jouet à table est désapprouvé ainsi que le doudou (l'enfant pouvant éventuellement le poser sur ses genoux s'il a un petit chagrin !).

Il est important de respecter le rythme de l'enfant qui mange, et dans la mesure du possible, de maintenir l'ensemble du groupe à table jusqu'à la fin du repas. Le repas en collectivité constituant une étape de socialisation, il est également mis à profit pour favoriser chez l'enfant le sens du partage. De même l'enfant apprend à manger d'une manière autonome. D'autre part, jouer avec l'alimentation ou manger à pleine main est compris comme étape de découverte de la nourriture et acquisition progressive de la manipulation des couverts. A ce double titre l'enfant a le droit de prendre ses aliments dans ses mains sans qu'on lui fasse de reproche, le rôle de l'adulte restant, malgré tout, de lui faire connaître les codes sociaux, les enfants sont donc encouragés à utiliser les couverts et le contenu de leur assiette à des fins strictement alimentaires.

Après deux ou trois tentatives, l'enfant n'est pas forcé à finir son repas s'il ne le désire pas. De même, en aucun cas, un enfant qui dort au moment du repas n'est réveillé, son repas lui est servi ultérieurement.

3- Les temps de repos

Le sommeil est également un des éléments rythmant de la journée. Les périodes de sommeil sont aussi importantes que celles de l'éveil, un bon sommeil permet une bonne santé physique et morale.

Chaque enfant ayant des besoins différents, il est fondamental de savoir respecter les variations individuelles. Pour aider à la perception des besoins de l'enfant, les parents nous transmettent son rythme habituel de sommeil, ses habitudes d'endormissement, (son doudou, sa position de sommeil etc...). Tous ces renseignements précieux sont inscrits sur une fiche concernant l'enfant afin que chaque rite d'endormissement soit respecté.

Nous disposons d'une pièce fermée au rez-de-chaussée qui sera aménagée en dortoir chaque début d'après-midi. Après le repas et le passage aux sanitaires, les enfants feront la sieste sur des couchettes préalablement disposées dans le dortoir (chacun aura sa propre couchette). Une professionnelle restera dans la pièce jusqu'à endormissement de tous les enfants, un oculus permettra ensuite de surveiller le groupe et de lever chaque enfant réveillé afin de préserver le sommeil de chacun.

D'autre part un petit coin douillet et intime (coussins, matelas, peluches) est aménagé dans la pièce de vie afin que chaque enfant ait la possibilité de se reposer ou de s'endormir au moment où il le souhaite et donc de favoriser la liberté de sommeil de chacun.

4 - Les changes - L'hygiène

Les changes représentent autant que les repas des moments d'échange privilégiés. Il doit exister dans ces instants une réelle relation adulte enfant. La parole doit donc avoir une place importante aussi jeune que soit l'enfant, il est essentiel de lui expliquer ce qu'on lui fait, de lui parler de son corps, de son environnement. Cette verbalisation lui permet de prendre conscience de lui même et de ce qui l'entoure, de se sentir actif et pas seulement subissant de l'action qui s'opère sur lui. La communication par le regard sera tout aussi favorable au bon déroulement de la toilette.

Afin qu'il y ait une cohérence entre l'évolution de l'enfant à la micro-crèche et à la maison, toute nouvelle étape est discutée avec les parents et appréhendée simultanément dans les deux milieux de vie de l'enfant.

En ce qui concerne l'apprentissage de la propreté, le rythme spécifique à chaque enfant est communiqué aux permanents par l'intermédiaire du cahier de transmission. Les changes sont notées dans ce cahier. Cet épisode se fait en douceur et sans contrainte, une exigence trop affirmée à ce niveau risquant d'opérer un blocage chez le jeune enfant. Il est donc essentiel de tenir compte de la maturation de chaque enfant.

La salle de change équipée de petits WC et d'un lavabo à la hauteur des enfants est à leur disposition. Ils y apprennent à se laver les mains chaque fois que nécessaire. Afin de respecter les règles d'hygiène tout en minimisant la quantité de linge à laver par les parents, le visage des enfants est nettoyé avec des mouchoirs à usage unique.

En ce qui concerne les adultes, les règles d'hygiène et de propreté doivent être rigoureusement respectées et appliquées, (lavage des mains réguliers et obligatoirement avant et après chaque change, désinfection des robinets et matelas de change après chaque diarrhées ...). Ces règles d'hygiène fondamentales sont affichées dans la micro-crèche afin de sensibiliser au maximum tous les intervenants.

V - EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT ET ROLE DE L' EQUIPE

1 - Constitution de l'équipe

L'équipe est actuellement constituée d'une Éducatrice Jeunes Enfants responsable technique, de deux Auxiliaires Puéricultrices responsables adjointes, de deux CAP Petite Enfance. L'EJE sera présente au sein de l'équipe deux jours par semaine et y fera de fréquentes visites lors de créneaux horaires libérés.

L'ensemble du personnel travaille en roulements, le but étant de connaître tous les enfants, leurs parents, de percevoir l'activité de la micro-crèche sur l'ensemble de la journée et d'être en mesure d'en assumer le travail. Cette polyvalence facilite les remplacements en cas d'absences. Les roulements permettent également une activité professionnelle variée, chaque moment de la journée étant différent. Les membres de l'équipe sont amenés volontairement à travailler avec l'ensemble du personnel tournant.

Les auxiliaires puéricultrices et l'éducatrice couvrent la totalité de la tranche horaire, assurant l'ouverture et la fermeture. La responsabilité de la structure incombant aux auxiliaires lors de l'absence de l'EJE.

2 - Travail au sein de l'équipe, organisation

"Travailler dans une équipe c'est reconnaître les compétences de l'autre et respecter à la fois ses tâches et son outil de travail, c'est aussi essayer de dépasser le stade d'une rivalité plus ou moins consciente dont on peut se défaire si chacun est reconnu dans sa fonction par l'autre".

Le cahier de transmission où sont inscrites toutes tâches effectuées pour chaque enfant (change, repas, coucher, lever et autres observations) est, outre son importance pour la liaison avec les parents, un outil de base dans l'organisation de l'équipe et évite des confusions et pertes de temps inutiles.

D'autre part des réunions d'équipe régulières (et dès que nécessaire) sont tenues, permettant une discussion ouverte entre les permanents, l'évacuation verbale des problèmes (organisation, relationnel vis à vis d'un enfant etc...) et la recherche commune d'une solution favorable. Cette réflexion commune favorise la prise de conscience des responsabilités de chacun et une cohérence au sein de l'équipe, éléments essentiels pour le bien être des enfants. Elle permet également le réajustement du projet pédagogique.

Régulièrement des réunions plus élargies se font avec la participation des parents qui peuvent également apporter leurs suggestions et évoquer les problèmes éventuels. Cela donne lieu à des échanges constructifs qui permettent d'avancer ensemble vers un même but : le bien être de l'enfant.

3 - Comportement de l'enfant et "règles" de vie

Si le mot "règle" paraît, il est vrai, un peu rigide, il est cependant reconnu que l'enfant a besoin de limites pour structurer sa personnalité. Le rôle de l'équipe est de savoir poser ces limites d'une façon cohérente et de les faire respecter sans pour cela nuire à l'épanouissement de l'enfant. Bien sûr, la réciprocité existe dans ce cas, il est bien clair que s'il y a des limites pour l'enfant, il y aura également pour l'adulte des limites à respecter.....

Quelques points importants :

- "Les bêtises" : le fait qu'un enfant commette une bêtise quelque soit sa nature ne donnera en aucun cas à l'adulte le droit d'infliger une gifle, une fessée à l'enfant, ou tout autre geste violent.
- Rangement : les enfants apprennent à ranger leurs jeux en compagnie d'un adulte avant les repas et autres moments et sont encouragés à aider l'adulte à faire place à d'autres activités.
- Grignotage : le grignotage est désapprouvé au nom de l'éducation des rythmes d'alimentation et de l'hygiène alimentaire.
- Les pleurs : un enfant pleure pour exprimer ses sentiments ou son insatisfaction. La réponse n'est pas obligatoirement la prise de l'enfant dans les bras, mais il est important de trouver la cause des pleurs, de parler à l'enfant afin de dédramatiser, les paroles de l'adulte ayant un impact apaisant. L'essentiel étant que l'enfant nous sente à l'écoute.
- La chute : les chutes de l'enfant sont de même dédramatisées (bien sûr tout est relatif à la gravité de la chute !), l'incident et sa cause lui est expliqué, cette verbalisation lui fait intégrer un obstacle méconnu auparavant.

- Hygiène : les enfants, comme nous l'avons vu, se lavent les mains avant et après chaque repas et après des activités "salissantes".

4 - Eveil de l'enfant et organisation de l'espace

L'importance des cinq premières années de la vie de l'enfant a été largement démontrée, ce sont des années formatrices durant lesquelles les structures essentielles de la personnalité vont s'établir.

La qualité de vie à la micro-crèche va donc être fondamentale : la fonction des permanents et l'aménagement de l'espace jeu en constituant deux critères de base.

Durant cette période d'acquisition le rôle de l'équipe s'appuiera sur les points suivants:

- favoriser l'épanouissement de l'enfant dans cette période de découvertes et de tâtonnements, tant au niveau de son propre corps ou du langage, qu'au niveau de ce qui l'entoure. Il est important de l'encourager dans cette démarche et de le complimenter dans ses succès.
- favoriser sa sociabilité à travers la vie en collectivité, lui apprendre à partager, l'aider à gérer ses rapports avec les autres.
- lui apprendre à s'organiser, le rendre responsable et autonome tout en restant toujours "la bouée de sauvetage" lui assurant la sécurité. Autrement dit savoir le guider sans faire à sa place. Observer attentivement son évolution et construire à ce niveau un échange avec les parents, l'évolution de l'enfant chez lui et à la micro-crèche devant toujours être cohérente.
- le préparer doucement à sa future intégration dans une autre structure : l'école (échanges avec l'école), le centre de loisirs (échanges réguliers et animations communes).

Afin de répondre au mieux à ce vaste programme, nous devons en premier lieu nous préoccuper de l'aménagement de l'espace au sein de la micro-crèche, le but étant de créer un climat sécurisant, chaleureux et un milieu riche offrant à l'enfant des perceptions variées tenant compte de ses besoins, des finalités éducatives citées, des impératifs administratifs, mais aussi des réalités sociales et financières.

L'environnement doit être gai et chaleureux, les deux pièces de vie sont situées au rez-de-chaussée, la plus grande s'ouvrant directement sur l'accueil communiquant également par une large voûte sur la deuxième.

Ces pièces constituent le lieu d'épanouissement de l'enfant et réunissent le maximum de conditions donnant à l'enfant la possibilité d'y faire des expériences et lui permettant un développement harmonieux, respectant autant que possible sa liberté d'agir.

Des coins de jeux permanents sont installés dans la grande salle succédant au sas afin d'aider les enfants à se situer dans l'espace. Ils s'y rendent selon leur besoin, leur envie, et leur possibilité (coins déguisements, dînette - poupée, garage-autos, jeux de construction etc...).

L'adulte fait découvrir à l'enfant l'intérêt du jeu en jouant avec lui et en lui présentant l'ensemble des coins jeux, il l'aide à ranger et à respecter le matériel et ses pairs.

Une table d'enfant et quelques petites chaises sont installées dans cette salle de vie et constituent un lieu de regroupement pour les activités dirigées : dessin, bricolage manuel, découpage, collage.

Les activités eau, sable, terre, peinture, pâte à modeler seront largement pratiquées car indispensables à la découverte des éléments, de l'espace mais aussi des limites de son corps par l'enfant. Les adultes

encadrant ces activités encourageront l'enfant à utiliser les matériaux de façon adaptée, sans bloquer les réalisations débordantes mais en limitant avec diplomatie les écarts intentionnels.

Le petit nombre d'enfants, suprême avantage de la micro-crèche, permet d'inviter autour d'une même activité l'ensemble du groupe, chaque enfant étant libre de participer et dans la mesure de ses possibilités. Les temps d'activités dirigées sont improvisés selon la demande des enfants et proposés dans les moments les plus favorables.

Les stimulations introduites par l'adulte sont donc essentielles :

- stimulation auditive par le chant, la voix de l'adulte qui s'adresse à lui, la musique, les bruits.
- stimulation visuelle par la présentation d'objets, de jouets de couleurs différentes.
- stimulation tactile par le toucher de matières différentes, le doux, le lisse.
- stimulation olfactive par la perception des différentes odeurs.

Gymnastique et psychomotricité seront également largement pratiqués à la micro-crèche.

Comme indiqué dans partie "**I - Organisation de la micro-crèche**", la pièce servant de dortoir sera utilisée comme salle de vie hors du temps de sieste de début d'après-midi.

VI - LES ACTIVITES EXTERIEURES

Une petite cour, agréablement aménagée (pelouse synthétique permet aux enfants de prendre l'air. Ils disposent de porteurs, toboggan, balançoires, tunnels en tissu, d'une maisonnette, etc...

Conscients malgré tout de la superficie relativement limitée de cet espace extérieur, nous avons jugé bon d'orienter notre projet différemment en organisant des sorties et des échanges avec Flocon et le centre de loisirs.

Notre centre de loisirs situé à 300 m de la micro-crèche est une opportunité non négligeable que nous exploitons en profitant de la grande cour d'école et de ses jeux.

Durant les vacances scolaires et les mercredis, les enfants pourront ainsi profiter des espaces verts, des animations et des sorties au sein d'un groupe du même âge.

Cette passerelle entre les différents lieux d'accueil de l'Association est déjà en place et planifiée depuis plusieurs années, elle sera donc intensifiée, particulièrement au printemps et en été.

Outre l'avantage de faire sortir les enfants de l'espace micro-crèche, ce fonctionnement offre d'autres avantages : faire partager aux grands de la micro-crèche et aux plus petits du centre de loisirs des moments simples, tel qu'une promenade, un pique-nique, des événements marquants dans l'année (goûter la bûche de Noël, la galette des rois, les crêpes de la Chandeleur...). C'est aussi permettre aux enfants de la micro-crèche d'aller voir un spectacle au centre de loisirs ou de profiter de l'espace de motricité...

Les jeunes enfants qui seront scolarisés l'année prochaine se familiarisent ainsi avec une autre structure, avec des animatrices qu'ils rencontreront peut-être par la suite, les frères et sœurs se retrouvent avec plaisir.

Par ailleurs, une maison de retraite se situant à 100m de la micro-crèche, nous permet de mettre en place des échanges intergénérationnels.

Pour les sorties, les déplacements se font grâce à deux minibus dont dispose maintenant l'Association. Les enfants peuvent ainsi aller à la piscine, à la bibliothèque, dans des parcs au alentours. Le but : faire découvrir d'autres horizons et les familiariser avec les règles de sécurité inhérentes aux promenades extérieures.

VII - LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Sans l'appui, l'aide et l'accompagnement de divers partenaires, l'association et la micro-crèche ne peuvent fonctionner comme elle le fait aujourd'hui. Régulièrement nous sollicitons et nous rencontrons ces organismes :

- La protection Maternelle et Infantile (PMI) : le médecin de PMI donne son autorisation à l'ouverture et au maintien de l'agrément de la structure. Pendant les trois ans qui suivent l'ouverture, le médecin veille lors de la visite de contrôle annuelle au respect des normes d'hygiène et sécurité, vérifie la composition de l'équipe de professionnels et conseille en terme d'aménagement des locaux. Il a un rôle de prévention de santé publique. La directrice se concerta avec le médecin de la PMI sur le projet d'établissement et pédagogique. Après ces visites sont organisées tous les 3 ans.
- Le médecin référent : veille à l'application des mesures préventives d'hygiène et des mesures à prendre en cas de maladies contagieuses ou épidémiques. Il définit les protocoles d'action dans les situations d'urgence. Il organise les conditions de recours aux services d'aide médicale d'urgence. Et il assure les actions d'éducation et promotion de santé suite à des visites médicales annuelles auprès des enfants accompagnés de leurs parents.
- La mairie de la ville donne son avis à l'ouverture de la structure, après passage de la commission de sécurité et édition du procès-verbal favorable. La municipalité par le biais du CCAS participe financièrement à l'accueil des enfants de la commune en versant une participation annuelle calculée en fonction des heures de présence des enfants.
- La CAF du calvados participe également financièrement en fonction des ressources des familles et du temps de présence de l'enfant. L'association s'engage afin de bénéficier de cette prestation à suivre les recommandations CNAF (application d'un barème PSU, fournir des repas, des couches...).
- Nous accueillons parfois quelques familles dépendant de la MSA, une convention est mise en place afin de percevoir au même titre qu'avec les familles "CAF" une participation sur le temps horaires réalisés par l'enfant.

CONCLUSION

Ce projet pédagogique ne présente en aucun cas un aspect définitif et immuable, outil de base permettant la cohérence d'une équipe, il restera ouvert à tous et sera source d'échanges et de discussions.

Il est mis en place pour une période de 18 mois dans l'attente de la réalisation de nouveaux locaux pour la micro-crèche Nuage.

Parents et professionnels seront invités à faire part de leurs questionnements et de leurs éventuelles suggestions instaurant ainsi un dialogue essentiel qui permettra la cohésion des différentes personnes intervenant auprès du jeune enfant.